

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

**Motion présentée conjointement par le Groupe Cenon en Commun et Anticapitaliste !
Pour les luttes des travailleurs et de la jeunesse relative au soutien aux enseignant.e.s du
lycée Mauriac et à tous les enseignant.e.s menacé.e.s de sanction dans l'éducation
nationale**

Depuis le 20 novembre, trois enseignant.e.s du lycée Mauriac sur la Rive droite sont menacé.e.s de lourdes sanctions pour s'être mobilisé.e.s avec leurs collègues contre la réforme du Bac et participé il y a dix mois maintenant au mouvement contre la tenue des épreuves des E3C, épreuves que sous la pression des enseignants, le ministre de l'Éducation a annulées en octobre.

Pour la participation au même mouvement, en juin, un enseignant du lycée Gustave Eiffel à Bordeaux a déjà été sanctionné et cinq autres sont menacés.

Et pour les mêmes raisons, quatre enseignants du lycée de Melle, dans l'académie de Poitiers ont eux aussi été très lourdement sanctionnés (mutation à 100 kilomètres, suspension de 15 jours sans traitement, rétrogradation dans la carrière et blâme).

Un véritable tournant répressif est engagé dans l'Éducation nationale contre toutes celles et ceux qui contestent, osent exprimer leur opinion.

Pour imposer sa politique antisociale, le gouvernement fait preuve d'autoritarisme et de fuite en avant sécuritaire, notamment avec la Loi Sécurité globale largement contestée dans tout le pays.

La politique au service des plus riches, la casse des services publics et des droits sociaux, l'explosion de la misère ne passent pas, alors le pouvoir utilise la force et les violences policières contre les grévistes, les manifestants, les gilets jaunes, la jeunesse des quartiers populaires, les militants...

Attaché au droit d'expression et aux droits et libertés démocratiques, en défense des enseignants que le gouvernement a dit tant comprendre lors de l'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre dernier, le conseil municipal de Cenon se prononce pour :

- **le retrait de toute menace de sanction pour les trois enseignant.e.s de Mauriac et les neuf de Gironde**
- **l'arrêt de la criminalisation du mouvement social et syndical**
- **le retrait de la Loi Sécurité globale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

**6 voix pour
23 abstentions
0 voix contre
6 NPPPV
Approuve la motion.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020
Publication : 17/12/2020

Le Maire
Jean-François EGRON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.